

SESSION PLENIERE DU 17 MARS 2014

Vœu déposé par les élu(e)s Europe Ecologie – les Verts

Vœu pour un traité transatlantique plus transparent

Le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient harmonisées pour faciliter le libre-échange, sous peine de sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou d'une réparation de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.

Or, concernant ces négociations, le mandat de la Commission européenne a été tenu secret. Aucune consultation des populations n'est prévue pour légitimer ce processus. L'extension du modèle américain en Europe, prévu par le TAFTA, est une remise en cause profonde de notre modèle de société et un déni de démocratie.

- Attendu que la procédure dite « du mécanisme privé de règlement des différends » permettrait, demain, aux multinationales de contester en justice des décisions prises par des Etats pour protéger leurs populations ou l'environnement, et permettrait, par exemple, de forcer le gouvernement français à signer les permis d'exploitation de gaz de schiste, à accepter les OGM ou l'importation de bœuf aux hormones ou encore du poulet à la dioxine, faisant voler en éclat des politiques menées depuis 10 ans par la Région tel que la promotion d'une agriculture biologique de proximité ou la promotion des AOC ;
- Attendu que ce traité impacterait directement le conseil régional de Bourgogne en remettant en cause certaines de ses délibérations emblématiques comme l'opposition à l'exploration des sous-sols pour l'exploitation des gaz de schistes et son opposition aux cultures d'OGM en plein champ,
- Attendu que les conseils régionaux d'Ile de France et de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont fait le choix de se positionner « hors traité »;
- Attendu qu'une telle architecture juridique limiterait les capacités des États à maintenir des services publics, à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.
- Attendu que le projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de la dite « propriété intellectuelle », faisant revenir par la petite porte ACTA (Accord commercial anti-contrefaçon), refusé en juillet 2012 par les eurodéputés, suite à une large mobilisation des citoyens européens dont la Région Bourgogne qui avait voté un vœu demandant de rejeter cet accord lors de sa session plénière du 20 février 2012 ;
- Attendu que les citoyens, les mouvements sociaux, les parlementaires européens, n'ont pas accès aux informations sur les négociations en cours ;

Les élus du conseil régional de Bourgogne, réunis en session plénière ce lundi 17 mars 2014, demandent :

- que l'Association des Régions de France (ARF) se saisisse du dossier et ouvre un débat national impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations sur les risques de nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales que représenterait la mise en œuvre des accords de libre-échange approuvés par l'Union européenne ;
- que les Régions adoptent une position commune sur ce traité transatlantique.

Philippe HERVIEU

Président du groupe Europe Ecologie – les Verts